



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

Séance du 24 octobre 2022
Objet : Subvention aux associations

L'an deux mille vingt et deux et le 24 octobre à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, AILLAUD Marion, KERBOUA Yasmina, ROBERT Carole, AILLAUD Karine MOUREN Sylvie, HUBERT Armelle, et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DEYE Manuel, DURAND Thierry, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes BERNARD Myriam, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, Mrs HOLIET Samuel, CHAMBRE Emmanuel, BONO Vicente, et AKLA Mohammed.

Procurations : Mr CHAMBRE Emmanuel a donné procuration à Mme MOUREN Sylvie.

Mr GONCALVES Gilles a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/10/2022

Application agréée E.legalite.com

99_DE-004-210401089-20221024-2022_07_39-

Conseil Municipal du 24 octobre 2022

Délibération n° 2022/07/39

Objet : Subvention aux associations

M. Gilles GONCALVES, 1^{er} adjoint, informe le conseil municipal de la création d'une nouvelle association : Association La Boule Malijaienne.

Il propose de verser une subvention de 2500 €, qui correspond à ce que l'association Coup de boules avait versé à la commune lors de sa dissolution.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition et vote une subvention de 2500 € à l'Association La Boule Malijaienne

Malijai,
Le 24 octobre 2022
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 25/10/2022

Application agréée F.legalise.com

99_DE-004-210401089-20221024-2022_07_39-